CRITERES D'ABANDON DE SUIVI DES SUBSTANCES ENTRE SURVEILLANCE INITIALE ET PERENNE

> > CAMPAGNE RSDE - PACA

Ce logigramme est informatif et ne peut se substituer aux prescriptions de l'APC spécifique à l'installation concernée.
Les critères d'abandon d'une substance, liés aux 1ères mesures de la surveillance initiale, n'apparaissent pas dans les APC de PACA notifiés avant juin 2010, mais découlent des précisions apportées par la lettre du 23/03/2010 modifiant la circulaire du 05/01/2009. Ils sont néanmoins applicables pour tous.

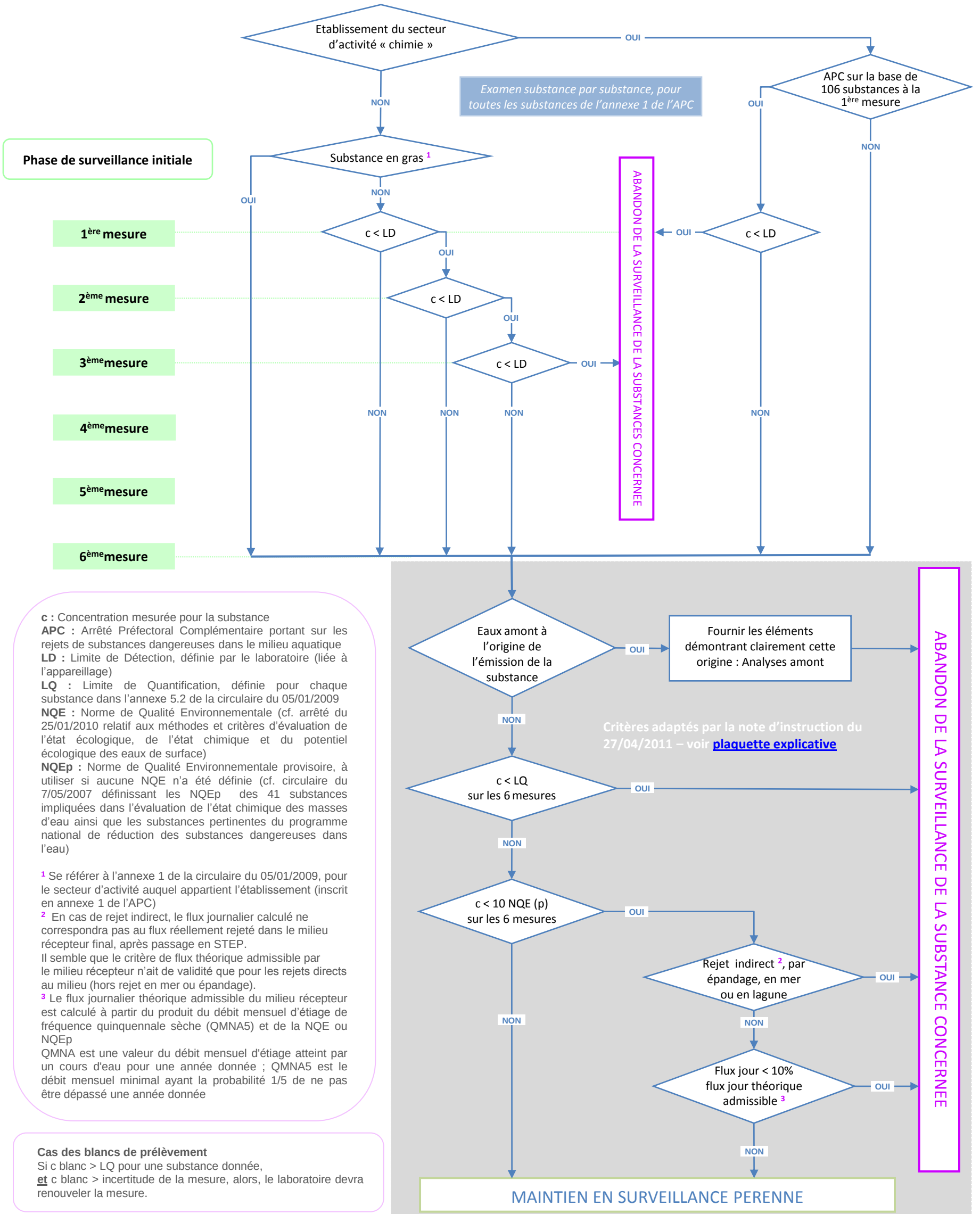

c : Concentration mesurée pour la substance
APC : Arrêté Préfectoral Complémentaire portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique
LD : Limite de Détection, définie par le laboratoire (liée à l'appareillage)
LQ : Limite de Quantification, définie pour chaque substance dans l'annexe 5.2 de la circulaire du 05/01/2009
NQE : Norme de Qualité Environnementale (cf. arrêté du 25/01/2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface)
NQEp : Norme de Qualité Environnementale provisoire, à utiliser si aucune NQE n'a été définie (cf. circulaire du 7/05/2007 définissant les NQEp des 41 substances impliquées dans l'évaluation de l'état chimique des masses d'eau ainsi que les substances pertinentes du programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau)

[1] Se référer à l'annexe 1 de la circulaire du 05/01/2009, pour le secteur d'activité auquel appartient l'établissement (inscrit en annexe 1 de l'APC)
[2] En cas de rejet indirect, le flux journalier calculé ne correspondra pas au flux réellement rejeté dans le milieu récepteur final, après passage en STEP.
Il semble que le critère de flux théorique admissible par le milieu récepteur n'ait de validité que pour les rejets directs au milieu (hors rejet en mer ou épandage).
[3] Le flux journalier théorique admissible du milieu récepteur est calculé à partir du produit du débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche (QMNA5) et de la NQE ou NQEp
QMNA est une valeur du débit mensuel d'étiage atteint par un cours d'eau pour une année donnée ; QMNA5 est le débit mensuel minimal ayant la probabilité 1/5 de ne pas être dépassé une année donnée

Cas des blancs de prélèvement
Si c blanc > LQ pour une substance donnée,
et c blanc > incertitude de la mesure, alors, le laboratoire devra renouveler la mesure.